



PAYS DE
LUMBRES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Centre aquatique du Pays de Lumbres

Comme vous le savez, la Communauté de communes a décidé la construction d'un nouveau Centre Aquatique au service des habitants des 36 communes de la CCPL. Ci-dessous, le visage que prendra ce nouvel établissement.

Le Centre aquatique sera localisé Avenue Bernard Chochoy à Lumbres et viendra remplacer la piscine actuelle qui, après plus de 40 ans de fonctionnement, était devenue beaucoup trop vétuste et surtout inadaptée aux besoins des usagers.

Le projet est financé par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, l'Etat et la Communauté de communes du Pays de Lumbres.

Le début des travaux est prévu pour le 1^{er} semestre 2016. L'ensemble de l'équipe « piscine » de la Communauté de Communes vous donne rendez-vous début 2018 pour son ouverture.



La halle bassins



Le hall d'accueil



Les plages / solarium

Maison Des Services

Devant l'augmentation importante des besoins de services aux habitants, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres après avoir longtemps été locataire de la Maison du Papier à Esquerdes, a souhaité mettre en œuvre un projet de Maison des Services à destination des habitants des 36 communes de son Territoire.

Implantée sur le bourg-centre de Lumbres, la Maison des Services Publics de la CCPL permet de rassembler de façon optimale et mutualisée, en un seul lieu parfaitement accessible au public, un ensemble de services auparavant dispersés sur le Territoire :

- Services communautaires de la CCPL : administration droit des sols, Relais Assistante Maternelle, RSA, Tri sélectif et Ordures Ménagères, animation et développement territorial, réseau des médiathèques / lecture publique...*

Après un an de travaux, le bâtiment a été inauguré le 19 septembre 2015. Il a été financé par l'Etat, la CAF, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Le bâtiment en ossature bois recouvert de zinc est exemplaire en terme de développement durable :

- *Bâtiment à économie d'énergie.*
- *Membrane photovoltaïque sur la toiture du garage*
- *Chaudière à pellet*
- *Wifi public*
- *Installation prochaine de bornes de recharges électriques*

Le fonctionnement du bâtiment est optimisé pour un accueil qualitatif et personnalisé des usagers : espace d'accueil mutualisé, espaces d'attente partagés ou individualisés, matériels et mobilier adaptés aux besoins des usagers...

N'hésitez pas à vous adresser au personnel et aux différents partenaires de la Communauté de communes :



**PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Maison Des Services

1, Chemin du Pressart

62380 LUMBRES

Tél: 03 21 12 94 94

Email : accueil@ccplumbres.fr

Site internet : cc-paysdelumbres.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Communauté-de-Communes-du-Pays-de-Lumbres>

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Maison des services :
Ensemble des permanences des partenaires de la
Communauté de Communes du Pays de Lumbres :

MISSION LOCALE

Point Info Jeunesse :

Donatienne FOURNIER au 03 21 12 57 24

Mèl : [pjlumbres@wanadoo.fr](mailto:pjilumbres@wanadoo.fr)

Le lundi 13h30—17h00 / du mardi au jeudi

8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30 / vendredi

(semaine paire) 8h30 - 12h30

Mission Locale :

Hélène KALMUK au 03 21 12 48 16

Mèl : mlaudo.jubaru@wanadoo.fr

RSA : les 1^{er} et 3^e lundis du mois l'après-midi

Psychologue : les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois l'après-midi

Logement : les 1^{er} et 3^e mercredis du mois le matin

Espace Info Formation : 2^e mercredi du mois le matin

Emploi : 2^e mercredi du mois l'après-midi

AUTRES PERMANENCES

Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

tous les lundis et vendredis matin 9h00 - 12h00

Caisse d'Allocations Familiales :

les 2^e et 4^e mardis du mois l'après-midi — 13h30 - 16h45

Protection Maternelle Infantile : Consultations des nourrissons - les 2^e et 4^e mardis du mois

l'après-midi dès 13h30 **sur RDV au 03.21.12.28.30**

Maison des adolescents : 1^{er} jeudi du mois 9h00 - 12h00 sur RDV au 03.21.12.28.30

Assistante sociale : les 2^e et 4^e mercredis du moi 9h00 - 12h00 et tous les jeudis matin
sur RDV au 03.21.12.28.30

Conciliateur de justice : les 2^e et 4^e mardis du mois le matin dès 9h00
sur RDV au 03.21.12.94.94

Délégué du Procureur : les 1^{er}, 3^e et 4^e mercredis du mois le matin dès 9h00
sur RDV au 03.21.12.94.94

Plan Local Insertion Emploi : tous les mercredis matin dès 9h00

Espace Info Energie (Enerlya) : tous les jeudis matin 9h00 - 12h00